



Demande d'occupation temporaire du domaine public

A déposer impérativement 8 jours avant la date prévue pour le commencement de la manifestation.

1 – DECLARANT	
Association	Nom ou Raison Sociale
	Nom du demandeur, fonction dans l'association, adresse personnelle (<i>numéro, rue, lieu-dit, code postal, commune</i>) et adresse mail
2- TRAVAUX	
Désignation du lieu	Lieu de la manifestation
Nature	Nom de la manifestation
Désignation du matériel	
3- EMPRISE sur LA VOIE PUBLIQUE	
Besoins : <ul style="list-style-type: none"> • Occupation du trottoir, • Places de stationnement – nombre, • Circulation des véhicules coupée, 	
4 - DIVERS	
Date prévue pour le commencement de l'installation : Date prévue de fin de la manifestation : <div style="text-align: right; margin-top: 20px;"> Date de la demande..... Signature du demandeur : </div>	
5 – DROIT D'OCCUPATION	
Toute occupation donnera lieu à perception d'un droit voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 Juin 2022	
L'occupation, objet de la présente demande, ne sera effective qu'après notification au pétitionnaire de l'arrêté individuel d'autorisation. En aucun cas, l'occupation ne pourra être entreprise avant notification de l'arrêté sous peine de poursuites devant les tribunaux compétents pour occupation illégale.	